

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1361 14 décembre 1949

n° 1361 14

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 décembre 1949

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1949

Date du numéro

31 décembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les concessions de passage et les frais de voyage

**Vu**le certificat de visite n° 1 délivré par le Conseil de santé de la Côte française des Somalis à la date du 13 décembre 1949,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un passage' de retour pour Alger est accordé à M. Poli (Jules), président, du tribunal supérieur d'appel de Djibouti, rapatrié sanitaire. Art. 2. — M. Poli (Jules), rejoindra sa résidence «par prochaine occasion maritime à compter du 14 décembre 1949 et voyagera en lrc classe aux frais du budget, local (assimilation : 1er catégorie B). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**